

Règlement

Article 1 : Organisateurs

L'Hermine Run Nature est une course organisée par l'Omnisports de Campagne-les-Hesdin (asso loi 1901), vous pouvez contacter l'organisateur à l'adresse omnisports.campagne@gmail.com (06.71.57.55.83)

Article 2 : Date, horaires et circuits

L'Hermine Run Nature aura lieu le 03/03/2019 à Campagne-les-Hesdin. Elle est composée de deux courses La Petite Hermine et L'Hermine.

La Petite Hermine : Une course nature de 11 kms sur route/chemin et propriétés privées. Départ à 9h30 (un ravitaillement en eau à mi-course).

L'Hermine : une course nature de 18 kms qui emprunte le même parcours que L'Herminette avec une boucle supplémentaire. Départ à 9h30 (un ravitaillement en eau à 5 kms et 14 kms + un ravitaillement solide au 10^{ème} km).

Le retrait des dossards se fera à la salle de sports de Campagne-les-Hesdin jusqu'à une demie heure avant le départ de la course.

Le départ sera donné devant la mairie de Campagne-les-Hesdin. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Conditions d'inscription

3.1 : Catégories d'âges

- Le 11 kms (la petite hermine) est ouvert à partir de la catégorie cadet (+ de 16 ans).
- Le 18 kms (l'Hermine) est ouvert à partir de la catégorie Junior (+ de 18 ans).

3.2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient 16 ans révolus le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièces jointes sur le formulaire d'inscription ou présentée sur place.

3.3 : Certificat médical et licence sportive

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit de la licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé, FSGT Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.
Aucun autre document ne peut-être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne via notre plateforme d'inscription sur <https://www.njuko.net/herminerunnature2019> ou en retournant le bulletin d'inscription 3 jours avant la date de la course.

Nous prendrons les inscriptions sur place jusqu'à une demie heure avant le départ de la course avec une majoration financière de 1 €.

4.1 : Prix et majoration des tarifs

- Le 11 kms (La Petite Hermine) : 9 € + 1 € le jour de la course.
- Le 18 kms (L'Hermine) : 14 € + 1 € le jour de la course.

4.2 : Cession de dossard et remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance et certificat médical/licence du remplaçant.

Article 5 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Maif (FSGT) pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou de séquelle ultérieure à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Préventionnel de Secours (DPS).

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulance, quad, civière...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence vous sera communiqué lors du retrait des dossards.

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société chronopale via des puces électroniques fixées à votre chaussure. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. En cas de non restitution de la puce à l'arrivée, celle-ci sera facturée 10 € au concurrent.

Article 8 : Classements et récompenses

- Le 11 kms (L'Herminette) : les 3 premiers au scratch homme et femme.
- Le 18 kms (L'Hermine) : les 3 premiers au scratch homme et femme.

Les classements seront diffusés le plus rapidement possible sur le site de chronopale et sur la page Facebook L'Hermine Run Nature.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée de secours).

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 11 : Annulation intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation sur requête de l'autorité administrative. Les participants seront remboursés de leur frais d'engagement et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.